



Compte rendu de la réunion du Comité paritaire ÉHDAA (8-9.04) tenue le 20 juin 2024 en virtuel avec Teams

Présences: Karyne Thibodeau, Andrée-Anne Gagnon, Christine Gilbert, Sandra Lapierre,

Audrey Charbonneau, Sophie Rousseau Tremblay, Danielle Girard, Véronique

Duchesne et Myriam Lévesque

Absences: Jean-François Boivin, Marie-Ève Bouchard, Élisabeth Bergeron et Isabelle

Blanchette

ORDRE DU JOUR

Mot de bienvenue

- 2. Lecture et acceptation de l'ordre du jour
- 3. Lecture et acceptation du compte rendu du 23 mai 2024
- 4. Suivi des postes des enseignants en orthopédagogie
- 5. Bilan Annexe 49
- 6. Service L'Envolée
- 7. Orientation de la tâche au primaire du Centre jeunesse
- 8. Autre sujet

10.1 Mesures conventionnées

1. MOT DE BIENVENUE

Mme Thibodeau souhaite la bienvenue aux membres.

2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Mme Thibodeau fait la lecture de l'ordre du jour. Il est accepté tel que présenté.

3. LECTURE ET ACCEPTATION DU COMPTE RENDU DU 23 MAI 2024

Mme Gilbert fait la lecture du compte rendu du 23 mai 2024.

Suivis:

Compte rendu du 12 avril 2024 : 7. Critères d'attribution de la mesure de soutien à la

Le SES mentionne que sa Fédération a créé un guide pour décrire le rôle de l'aide à la classe. Pour sa part, le CSS n'a rien reçu encore à ce sujet.

Compte rendu du 12 avril 2024 : 9. Formation des groupes

Mme Gilbert informe le Centre de services que dans une école les groupes ont été faits et par la suite, les TES, les professionnels et les directions y apportaient des modifications sans que l'enseignant en soit informé.

10. Autre sujet : 10.2 Centre jeunesse

Poste primaire

Pour l'instant le poste pour les élèves du primaire au Centre jeunesse est rattaché à Dominique-Racine. Mme Thibodeau mentionne qu'une réflexion sera faite l'an prochain pour vérifier si le poste devrait être rattaché au primaire. Mme Gagnon précise que s'ils

vont dans cette optique et qu'il y avait une baisse à Dominique-Racine, ça placerait un enseignant en excédent.

Organisation et tâche

Concernant la problématique soulevée par les enseignants au Centre jeunesse, soit que les élèves perdent leur code de difficulté et donc que les ratios ne s'appliquent pas, Mme Gilbert dénonce le non-respect des ratios, car bien que les règles de financement ne soient pas gouvernées par le CSS, cela n'annule pas l'application de la convention collective sur les règles de formation des groupes.

Le compte rendu est accepté tel que présenté.

4. SUIVI DES POSTES DES ENSEIGNANTS EN ORTHOPÉDAGOGIE

Mme Gagnon informe les membres du comité que ce ne sont pas toutes les écoles qui ont été en mesure de bonifier pour donner des postes. Donc, ce seront huit postes et non 10 qui seront donnés à l'engagement en champ 1.

5. BILAN ANNEXE 49

La somme octroyée pour le volet secondaire de l'annexe 49 est de 455 260 \$. Ce montant sera distribué tel qu'il avait été discuté. Les écoles pourront ensuite regarder leurs besoins. Mme Gilbert rappelle de faire participer le comité ÉHDAA-école pour la distribution des sommes.

6. SERVICE L'ENVOLÉE

Une rencontre avec les enseignants, les TES, les professionnels et Mme Thibodeau s'est tenue afin de faire le bilan et l'état de situation. La nouvelle façon de fonctionner était positive, donc ce sera pareil pour l'an prochain. Ce sont cinq élèves qui ont fréquenté le service cette année. Plus d'une quarantaine de Forms ont été complétés par les enseignants et l'analyse ainsi que la mise en place de l'offre de service se sont faits dans les délais prévus.

7. ORIENTATION DE LA TÂCHE AU PRIMAIRE DU CENTRE JEUNESSE

Ce point a été traité en suivi du compte rendu du 23 mai 2024.

8. AUTRE SUJET

10.1 Mesures conventionnées

Présentation du document mesures liées aux conditions de travail ainsi que les montants octroyés pour l'année scolaire 2024-2025 que voici :

Mesure 15372 : 598 282 \$;Mesure 15371 : 341 230 \$;

- Mesure 15374 : 88 191 \$.

Christine Gilbert, conseillère syndicale